

[Nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI 2023-2027](#) [1]

Lors du Comité interministériel du handicap (CIH) du 6 octobre 2022, [2] la Première ministre a annoncé la poursuite de la politique menée depuis 2018 en faveur des personnes concernées par l'autisme, les troubles Dys, le TDAH et le TDI ainsi que de leur famille. La concertation sur laquelle repose cette nouvelle stratégie 2023-2027 a été menée par la délégation interministérielle avec l'ensemble des parties prenantes et en articulation avec les travaux préparatoires de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023. Son objectif étant d'amplifier l'action conduite, capitaliser sur les réussites et lever les freins restants, afin de garantir aux personnes et à leurs familles des accompagnements de qualité. Les membres du Conseil national ont notamment émis le souhait de travailler à des mesures communes à l'ensemble des troubles du neurodéveloppement, tout en développant des volets spécifiques pour chacun d'eux. Le dossier de presse présentant ces mesures est aujourd'hui disponible.

[En savoir plus \(handicap.gouv.fr\)](#) [3]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/nouvelle-strat%C3%A9gie-nationale-pour-les-troubles-du-neurod%C3%A9veloppement-autisme-dys-tdah-tdi>

[2] <https://handicap.gouv.fr/comite-interministeriel-du-handicap-du-6-octobre-2022>

[3] <https://handicap.gouv.fr/nouvelle-strategie-nationale-pour-les-troubles-du-neurodeveloppement-autisme-dys-tdah-tdi>